



Berchem-Sainte-Agathe

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 201 /2014

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

Objet : Conseil communal du 25-09-2014 – Interpellation de Monsieur Nicolas STASSEN, Conseiller communal, concernant la list des logements inoccupés.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant la liste des logements inoccupés présents sur le territoire de la Commune à fournir annuellement à la Région, la Commune ne l'a pas transmise pour la simple raison qu'il est impossible de fournir un recensement complet systématique annuel. Il s'agit en effet d'une donnée qui évolue au jour le jour.

Les logements inoccupés de longue date sont le plus souvent identifiés au cas par cas. Ces constats se font de manière ponctuelle et non administrative (le registre de la population étant en perpétuelle mutation).

Concernant le nombre de logement inoccupés, une dizaine de logements par an sont identifiés. Parmi ceux-ci, certains servent de seconde résidence mais la proportion est faible. La taxe sur la seconde résidence est alors appliquée. Les autres logements ainsi identifiés sont généralement des logements en cours en rénovation.

Concernant les initiatives pour mettre un terme à ces situations d'inoccupation, lorsqu'un logement est identifié comme étant inoccupé, celui-ci fait l'objet d'une taxation selon la taxe sur les immeubles inoccupés. Cet immeuble pourra également faire l'objet d'un arrêté du Bourgmestre si la situation d'inoccupation constitue un risque pour la sécurité publique.

Vous noterez ainsi que nous ne laissons donc pas ces propriétaires 'impunis' et que la procédure en cours au niveau du cadastre n'empêche certainement pas de poursuivre les propriétaires des logements inoccupés. C'est d'ailleurs le cas depuis de nombreuses années.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance:
Pour le Secrétaire communal,
Le 1^{er} Conseiller délégué,


Evi MEERT

Le Bourgmestre,


Joël RIGUELLE